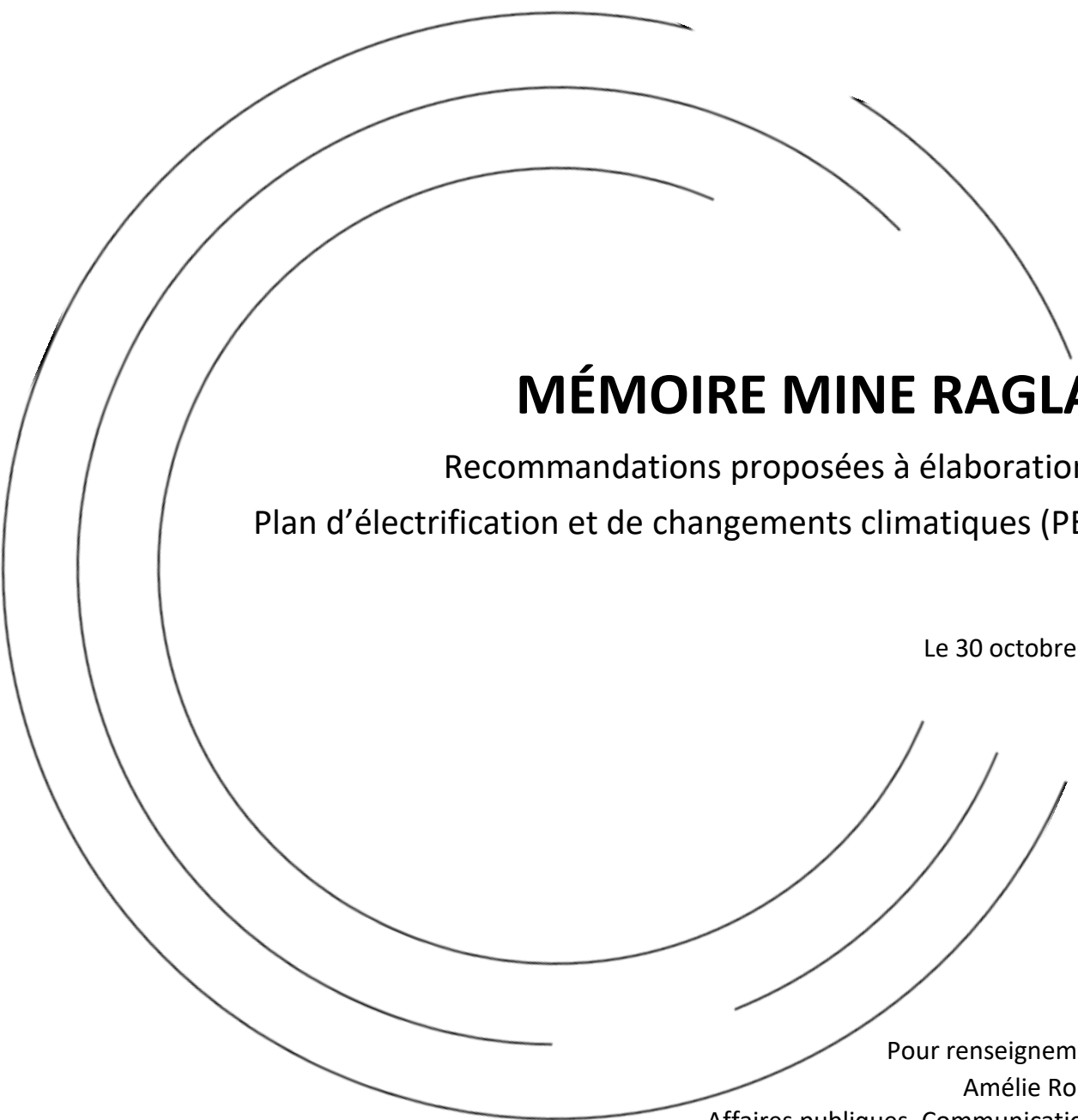


A decorative graphic consisting of several concentric, incomplete circular arcs that sweep across the page, framing the central text.

MÉMOIRE MINE RAGLAN

Recommandations proposées à élaboration du
Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC)

Le 30 octobre 2019

Pour renseignements :
Amélie Rouleau
Affaires publiques, Communications et
Engagement avec les communautés
Tél. : +1 514 701-2215
Amelie.rouleau@glencore.ca

Sommaire exécutif

La compagnie Glencore Canada Corporation (ci-après désignée « Glencore »), laquelle inclut, au Québec, les opérations de Mine Raglan au Nunavik, désire démontrer son appui envers les démarches du gouvernement du Québec afin d'adapter notre territoire pour faire face aux impacts des changements climatiques, tout en continuant de développer l'économie par l'entremise du Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC).

De par son emplacement géographique au Québec, Mine Raglan opère en pleine autonomie. Voilà 20 ans que Mine Raglan réduit systématiquement ses émissions de GES allant même jusqu'à construire à son compte deux éoliennes. Toutefois à partir de maintenant, les gains possibles sont limités à moins de rendre accessible le réseau hydroélectrique des Québécois; à défaut de quoi les entreprises qui occupent le Nord québécois seront encore désavantagées. Dans ce mémoire, nous émettons des recommandations pour éviter ce risque au développement du Nord québécois et à la compétitivité de Mine Raglan.

Recommandations

Nous recommandons que le PECC:

1. Soutienne l'extension des lignes de distribution d'électricité d'Hydro-Québec vers les régions éloignées où se situent la majorité des projets miniers et les communautés autonomes;
2. Mise sur des initiatives qui permettront l'implantation de projets additionnels de production électrique à partir d'énergies renouvelables, tels que des systèmes de jumelage éolien-diésel, d'hydroliennes ou de panneaux solaires dans les réseaux autonomes;
3. Soit élaboré, de concert avec les intervenants concernés et en lien avec les différents cadres légaux et stratégiques afin de satisfaire aux exigences du milieu local du Nord québécois et d'être une approche intégrée et cohérente à l'échelle gouvernementale;
4. Porte une attention particulière à la commercialisation et à l'implantation des bioénergies, surtout au niveau de l'accessibilité et de la mise en application de celles-ci dans le Nord québécois;
5. Revoie les mécanismes de redistribution des fonds en tenant compte des particularités sectorielles et régionales afin que les subventions maximales soient augmentées et qu'aucun surplus ne soit cumulé dans le Fonds d'électrification et de changements climatiques;
6. Appuie la redistribution des recettes du Fonds d'électrification et de changements climatiques pour financer des projets structurants qui profiteraient à plus d'une entité / contribuable;
7. Favorise la mise en place de mesures d'accompagnement pour les communautés autochtones à développer une expertise dans le déploiement d'énergies vertes et placer la vision qu'ont les Inuits au cœur du développement responsable du Nord québécois.

Table des matières

Sommaire exécutif	2
Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC)	4
Description et localisation des installations de Mine Raglan	4
Les défis énergétiques spécifiques de Mine Raglan	5
Recommandations	6
Thème électrification	6
Recommandation 1 :	6
Recommandation 2 :	6
Recommandation 3 :	6
Thème bioénergie	7
Recommandation 4 :	7
Thème financement	7
Recommandation 5 :	7
Recommandation 6 :	8
Recommandation 7 :	8
Conclusion	8

Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC)

Le gouvernement du Québec a présenté un appel à mémoires concernant les orientations et les principes qui seront applicables en lien avec son Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC) qui est prévu entrer en application en janvier 2020. Mine Raglan profite de cet appel à mémoires pour soumettre ces recommandations en lien avec les travaux d'élaboration du PECC.

Description et localisation des installations de Mine Raglan

Les activités de Mine Raglan se déroulent au 62e parallèle, au Nunavik dans le Nord québécois. Depuis la mise en production commerciale en 1997, la capacité de traitement du minerai a augmenté graduellement jusqu'à son niveau actuel de 1,5 million de tonnes métriques traitées annuellement. Le territoire d'exploitation de Mine Raglan s'étend sur près de 70 kilomètres et se compose d'une série de gisements à forte teneur en nickel et en cuivre. Le minerai extrait est concassé, broyé puis transformé en concentré sur le site de la mine.

Les installations de Mine Raglan comprennent quatre mines souterraines en activité, un concentrateur, un complexe d'hébergement, des immeubles administratifs et de services, une usine d'eau potable, des usines de traitement des eaux usées minières et sanitaires, des infrastructures portuaires et aéroportuaires, ainsi qu'un parc pétrolier. Ces installations sont desservies en électricité par une centrale électrique principale, des centrales secondaires et un parc éolien. Un réseau de chemins miniers praticables toute l'année permet l'accès à cette multitude d'installations et l'entretien et le maintien de celles-ci sont sous la responsabilité de Mine Raglan.

Mine Raglan est un solide partenaire économique au Québec qui s'engage à développer de façon responsable le potentiel géologique et minier du Nord québécois. Les activités permettent la création d'environ 1 150 emplois directs, dont 235 sont Nunavimmiut (Inuit du Nunavik), 450 emplois indirects et injecte annuellement plus de 300 millions dans l'économie provinciale. De plus, Mine Raglan a conclu dans les dernières années des ententes de partage des infrastructures avec ses voisins miniers, ce qui permet notamment de réduire l'empreinte environnementale de l'industrie minière sur le territoire. Les infrastructures existantes sont également utilisées par les acteurs de plusieurs projets de recherche présents sur le territoire.

Mine Raglan, de même que l'ensemble du Nord québécois représente un terrain fertile pour le développement et le déploiement de technologies, de solutions de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques. D'ailleurs, grâce au projet d'énergie éolienne jumelée aux



Image 1 : Photo des éoliennes et le site de Katinnia

technologies de stockage d'énergie construit à Mine Raglan, plus de 4,4 millions de litres de diesel sont économisés annuellement. Cette économie correspond à une réduction annuelle de 12 000 tonnes de GES, soit l'équivalent du retrait de 2 700 véhicules du réseau routier. Ces types de projets ont le potentiel de créer un effet d'enchainement dans l'ensemble du Nord québécois. En agissant à titre de précurseur, Mine Raglan s'efforce de contribuer de manière significative au développement responsable du Nord québécois, et souhaite collaborer avec les entités gouvernementales pour poursuivre ce développement.

Les défis énergétiques spécifiques de Mine Raglan

L'exploitation minière constitue un secteur stratégique pour le développement économique du Québec, et ce, particulièrement en région éloignée. L'amélioration de la productivité et de la compétitivité est au cœur des préoccupations de l'industrie minière québécoise. Le principal défi consiste à conserver une position concurrentielle au sein des marchés mondiaux afin de se démarquer en vue d'obtenir des capitaux pour les investissements de croissance et pour le maintien des opérations.

La question de la compétitivité de Mine Raglan se traduit principalement par le coût élevé de production en électricité. De par son emplacement géographique, la mine n'est pas reliée aux réseaux de distribution d'Hydro-Québec ou de gaz naturel, Mine Raglan est donc obligée de combler de façon autonome ses besoins électriques à partir de groupes électrogènes au diesel. Cet enjeu n'est pas exclusif à Mine Raglan; il affecte également les quatorze communautés inuites et les entreprises qui s'établissent actuellement ou qui s'implanteront éventuellement dans le Nord-du-Québec. Pour subvenir aux besoins énergétiques des opérations, le diesel est alors transporté à partir du sud de la province à l'aide d'un brise-glace, le MV Arctic. Un seul type de diesel est utilisé pour produire l'électricité, l'énergie thermique et alimenter la flotte de véhicules.

Exploiter une mine en région nordique, comme Mine Raglan, résulte donc en des coûts entre 1,7 et 2,8 fois¹ plus cher qu'ailleurs. Contrôler les coûts liés à l'énergie constitue donc pour Mine Raglan et les entreprises québécoises hors réseau une nécessité en soi. Non seulement la diversification de l'offre énergétique et l'accès à des ressources énergétiques nulles ou sobres en carbone permettraient d'assurer la rétention, le développement et la diversification économique du Nord québécois, le coût élevé de l'électricité dans les régions hors réseau ne serait alors plus un obstacle majeur au développement économique. Il est donc impératif de bien saisir les options qui s'offrent vers la substitution énergétique (vers des énergies avec moins de carbone, voire sans) des industries pour continuer à réduire les émissions industrielles sans nuire à l'économie. Pour Mine Raglan, cette substitution se traduirait par l'accès au réseau de distribution d'Hydro Québec, ou du moins, à l'accès à du financement pour l'intégration plus importante d'énergies vertes.

De plus, l'accès au réseau d'Hydro Québec permettrait de pousser l'innovation et d'évaluer les possibilités d'électrification de la flotte d'équipements mobiles. En ayant une production d'électricité décarbonisée et qui répond aux besoins de l'entreprise, l'électrification des pelles chargeuses et des camions serait une avenue prometteuse. Il serait également possible de revoir le remplacement de certaines installations actuelles par des convoyeurs électriques sur une partie du trajet ce qui réduirait les besoins énergétiques liés au transport.

¹ Vision stratégique du développement minier au Québec, 2016

Thème électrification

Les tarifs d'électricité d'Hydro-Québec destinés aux entreprises industrielles représentent un attrait certain et font du Québec un emplacement de choix pour les entreprises soucieuses de leur empreinte environnementale, et ce, dans un marché international hautement concurrentiel. L'accès au réseau d'Hydro-Québec favoriserait donc le développement d'une économie diversifiée et à faible empreinte carbone pour le Nord-du-Québec.

Pour Mine Raglan, cette approche de réduction maximale en permettant l'accès au réseau d'Hydro-Québec serait optimale et est préférée à celle de compensation des émissions ou de recours à des énergies moins émettrices.

Recommandation 1 :

Nous recommandons que le PECC soutienne l'extension des lignes de distribution d'électricité d'Hydro-Québec vers les régions éloignées où se situent la majorité des projets miniers et les communautés autonomes.

En soutenant la production d'électricité renouvelable à grande échelle ainsi que l'innovation dans le secteur des énergies vertes et des technologies de réduction, le PECC se doit d'agir comme un levier décisif auprès des investisseurs industriels, notamment dans les secteurs qui reposent sur des approvisionnements importants et fiables en électricité. Mine Raglan espère que le gouvernement prenne en considération certaines particularités qui sont contraignantes pour les entreprises du Nunavik qui ne sont pas reliées au réseau d'hydroélectricité et s'assure de la cohérence et de la complémentarité de l'ensemble des politiques gouvernementales et des outils de gestion avec les objectifs de réduction de GES et d'adaptation que le Québec s'est donnés.

Recommandation 2 :

Nous recommandons que le PECC mise sur des initiatives qui permettront l'implantation de projets additionnels de production électrique à partir d'énergies renouvelables, tels que des systèmes de jumelage éolien-diésel, d'hydroliennes ou de panneaux solaires dans les réseaux autonomes.

Recommandation 3 :

Nous recommandons que le PECC soit élaboré, de concert avec les intervenants concernés et en lien avec les différents cadres légaux et stratégiques afin de satisfaire aux exigences du milieu local du Nord québécois et d'être une approche intégrée et cohérente à l'échelle gouvernementale.

Thème bioénergie

Par son isolement et les caractéristiques du territoire du Nunavik, Mine Raglan n'a pas un accès aisé à la bioénergie. En effet, bien que le remplacement de l'énergie fossile par des sources d'énergie moins émettrices de GES telle que les bioénergies soit nécessaire dans une perspective de changements climatiques et de diversification du portefeuille énergétique du Québec, cette stratégie comporte des limites. Ces limites comprennent la disponibilité des énergies alternatives, la difficulté de remplacer les énergies fossiles pour certains types d'usages et le coût relatif des différentes formes d'énergie. De plus, les impacts environnementaux et sociaux associés au remplacement et à l'utilisation de toutes les formes d'énergie doivent être pris en compte.

Recommandation 4 :

Nous recommandons que le PECC porte une attention particulière à la commercialisation et à l'implantation des bioénergies, surtout au niveau de l'accessibilité et de la mise en application de celles-ci dans le Nord québécois.

Thème financement

L'accès au financement adapté aux projets d'efficacité et de substitution énergétiques est une barrière fréquente à leur mise en œuvre. Mine Raglan a des particularités sectorielles et régionales et les mécanismes de financement ce doivent d'éliminer ces barrières.

Afin d'être équitable, le PECC doit tenir compte du fait que certaines entreprises n'ont pas accès au réseau de distribution d'électricité et ne peuvent donc pas réduire leurs émissions de gaz à effet de serre par l'électrification de leurs procédés et de leurs véhicules. Un financement adapté pour accompagner les industries dans le développement de nouvelles filières, la création d'emplois d'avenir et le renforcement de leur compétitivité est nécessaire. En soutenant financièrement les entreprises locales, celles-ci peuvent alors être des catalyseurs pour le développement d'énergies vertes au Nunavik.

Dans un contexte où le Fonds d'électrification et de changements climatiques est le principal outil financier du Québec pour lutter contre les changements climatiques, les mesures d'appui au développement des infrastructures au Nunavik doivent représenter une part importante des investissements. En effet, même si les projets en région éloignée ont normalement un coût élevé par tonne de GES réduite, le développement responsable et de diversification économique du Nord québécois n'en demeure pas moins essentiel et génère des retombées positives pour la société dans son ensemble. Toutes les ressources disponibles pour l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES doivent donc être mises à contribution.

Recommandation 5 :

Nous recommandons que le PECC revoie les mécanismes de redistribution des fonds en tenant compte des particularités sectorielles et régionales afin que les subventions maximales soient augmentées et qu'aucun surplus ne soit cumulé dans le Fonds d'électrification et de changements climatiques.

Des projets tels que l'extension du réseau de distribution d'Hydro Québec ou la construction de centrale de production pour desservir des localités et des entreprises qui ne sont pas connectées au réseau devraient pouvoir profiter de plus de financement.

Recommandation 6 :

Nous recommandons que le PECC appuie la redistribution des recettes du Fonds d'électrification et de changements climatiques pour financer des projets structurants qui profiteraient à plus d'une entité / contribuable.

Le rôle du gouvernement, via la redistribution des recettes du Fonds d'électrification et de changements climatiques (Fonds), devrait rehausser les actions en matière de lutte contre les changements climatiques, de transition énergétique et de développement économique. Plus précisément, la redistribution des sommes accumulées dans le Fonds doit venir améliorer la rentabilité financière des projets de réduction de GES et être un vecteur de transformation de l'économie, mais également de compensation des inégalités socioéconomiques. Dans un milieu dominé par des chaînes d'approvisionnement ainsi que de sources d'énergie et de chaleur à haute intensité carbonique, les changements climatiques s'ajoutent à la liste des facteurs de stress dont sont confrontés les peuples inuits. La connaissance de l'environnement et les habiletés de survie demeurent des éléments importants dans la culture des Nunavimmiut contemporaine. Le PECC se doit de favoriser l'épanouissement des Nunavimmiut et de faire bon usage de ses compensations et droits afin d'améliorer le bien-être économique et social des Inuits au Nunavik. Pour ce, des solutions adaptées aux besoins diversifiés des Nunavimmiut doivent être mise en place qui serviront à atténuer les inégalités et à mener au développement de communautés viables, prospères et résistantes au climat.

Recommandation 7 :

Nous recommandons que le PECC favorise la mise en place de mesures d'accompagnement pour les communautés autochtones à développer une expertise dans le déploiement d'énergies vertes et placer la vision qu'ont les Inuits au cœur du développement responsable du Nord québécois.

Conclusion

Mine Raglan réitère son appui envers les démarches du gouvernement du Québec afin d'effectuer la transition climatique et l'adaptation aux impacts des changements climatiques par l'entremise du Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC).

Néanmoins, le plan se doit d'être équitable en considérant les enjeux d'isolement géographique extrême auxquels les entreprises comme Mine Raglan sont soumises.

Ces considérations permettront d'atteindre les objectifs communs du gouvernement et de Mine Raglan visant à développer le Nunavik de façon responsable tout en maintenant la compétitivité des opérations minières sur le territoire du Plan Nord et particulièrement au Nunavik.